

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit: **Liquide Booster BFL-M** (#11700) à la base d'Alcool Méthylque
 NO.-Index : 603-001-00-X
 No.-CAS : 67-56-1
 No.-CE: 200-659-6
 No REACH: Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure
 Synonymes : Methanol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide additif pour le système Spirflame® produisant de l'hydrogène et l'oxygène par l'Electrolyse de l'eau.
 Quantités utilisées par l'installation entre 200 à 1000 ccm.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Dipl. Ing. Ernest Spirig
 Hohlweg 1
 CH- 8640 Rapperswil
 Suisse, www.spirig.com
 Téléphone: +41 55 222 6900
 Fax: +41 55 222 6969
 Adresse e-mail: info@spirig.com

1.4 Numéro d'appel d'urgences Spirig: téléphone: +41 (0) 55 / 222 6900

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Classification	Catégorie	Organes	Mention de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Toxicité aiguë (inhalation)	Catégorie 3	---	H331
Toxicité aiguë (dermale)	Catégorie 3	---	H311
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 3	---	H301
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (inhalation)	Catégorie 1	---	H370
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Oral(e))	Catégorie 1	---	H370

Pour le texte complet des Phrases H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine: Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
 Dangers physico-chimiques: Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
 Effets potentiels sur l'environnement: Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008



Mention d'avertissement: **Danger**
 Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H331 Toxique par inhalation.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.

Conseils de prudence
 Prévention P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P307 + P311 EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Méthanol

2.3 Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.
Pas d'autre information disponible.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nature chimique : solvant

Composant	Concentration {%}	Classification selon Règlement (CE) No 1272/2008	
		Class de danger / Catégorie de danger	Mention de danger
Methanol No.-Index: 603-001-00-X No.-CAS: 67-56-1 No.-CE: 200—659-6	>=96	Flam. Liq. 2 Acute Tox. 3 Acute Tox. 3 Acute Tox. 3 STOT SE1	H225 H331 H311 H301 H370
Additives spéciales	<=4	Pas dangereux	

Pour le texte complet des mentions de danger-H et des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Le secouriste doit se protéger. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

En cas d'inhalation Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Oxygène, si nécessaire. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés. Appeler immédiatement un médecin. .

En cas de contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Provoquer les vomissements, mais uniquement si la victime est parfaitement consciente. Environ 100 ml environ 40%igen d'alcool d'éthyle (éthanol) peuvent être bus. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. Effets Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

5.4 Information supplémentaire

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Information supplémentaire: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Entreposer séparément les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Acier doux; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Plomb; Aluminium; Zinc; polystyrène

Indications pour la protection contre l'incendie et l'exposition

Substances liquide combustible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Classe de feu

S'enflamment très facilement et se consomment très rapidement; Pec < 21°C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Classe de stockage (Allemagne): 3 Substances liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

No.-CAS	Composant
67-56-1	Methanol

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques, Contact avec la peau, Exposition à court terme	40 mg/kg bw /jour
Travailleurs, Effets systémiques, Inhalation, Exposition à court terme	260 mg/m3
Travailleurs, Effets locaux, Inhalation, Exposition à court terme	260 mg/m3
Travailleurs, Effets systémiques, Contact avec la peau, Exposition à long terme	40 mg/kg bw /jour
Travailleurs, Effets systémiques, Inhalation, Exposition à long terme	260 mg/m3
Travailleurs, Effets locaux, Inhalation, Exposition à long terme	260 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques, Contact avec la peau, Exposition à court terme	8 mg/kg bw /jour
Consommateurs, Effets systémiques, Inhalation, Exposition à court terme	50 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques, Ingestion, Exposition à court terme	8 mg/kg bw /jour
Consommateurs, Effets locaux, Inhalation, Exposition à long terme	50 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques, Ingestion, Exposition à long terme	8 mg/kg bw /jour
Consommateurs, Effets systémiques, Inhalation, Exposition à long terme	50 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques, Contact avec la peau, Exposition à long terme	8 mg/kg bw /jour
Consommateurs, Effets locaux, Inhalation, Exposition à court terme	50 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	154 mg/l
Eau de mer	15,4 mg/l
Sédiment	570,4 mg/Kg dwt
Sol	23,5 mg/kg wwt
STP	100 mg/l
Libérations intermittentes	1540 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

SUVA

Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et BGW sont respectées.

Désignation de la peau: Peut être absorbé à travers la peau.

Seuil limite d'exposition à court terme (STEL) 800 ppm, 1.040 mg/m3, (4x15 min. par journée de travail)

Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME): 200 ppm, 260 mg/m3

EU ELV,

Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm, 260 mg/m3, Indicatif

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Type de Filtre recommandé: AX

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel: caoutchouc butyle

Temps de pénétration: >= 8h

Epaisseur du gant: 0.5 mm

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:	forme: liquide couleur: clair
Odeur:	d'alcool
Seuil olfactif:	non applicable
pH:	non applicable
Point/intervalle de fusion	-97.8 °C
Point/intervalle d'ébullition	64.7 °C
Point d'éclair	9.7°C
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Facilement inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	38.5 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	4.4%(V)
Pression de vapeur	169.27 hPa (25°C)
Densité de vapeur relative	1.1 (Air = 1.0)
Densité	0.79 g/cm ³ (20°C)
Hydrosolubilité	complètement miscible
Solubilité	miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage : n-octanol/eau	log Kow -0.77
Température d'auto-inflammabilité	455 °C
Décomposition thermique	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	0.544 - .059 mPa.s. (25°C)
Propriétés explosives	Législation UE : La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Explosibilité	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
10.2 Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter	Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas couper, souder, mettre sous pression, percer, meuler ou exposer les containers à une source de chaleur ou d'ignition.
10.5 Matières incompatibles	Oxydants, Métaux alcalins, iode, Aluminium, Plomb, Magnésium
10.6 Produits de décomposition dangereux	Formaldéhyde, Monoxyde de carbone, Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	Orale Toxique en cas d'ingestion.
	Inhalation Toxique par inhalation. L'inhalation peut causer des maux de tête, vertiges, fatigue et nausées. Même après plusieurs heures sans vomissements, douleurs gastriques, problème de vue, problèmes respiratoires et inconscience, il est possible que ces problèmes se produisent après inhalation de fortes concentrations.
	Dermale Toxique par contact avec la peau.

Information supplémentaire

Des quantités dangereuses peuvent être absorbées par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Risque de cécité! Une exposition excessive de l'animal de laboratoire entraîne des effets toxiques au niveau du rein et du foie. La matière est à manier avec une attention particulière.

Composant méthanol No.-CAS 67-56-1
IrritationPeau : Pas d'irritation de la peau
Yeux : Pas d'irritation des yeux**Sensibilisation** non sensibilisant(e)**Effets CMR**

Propriétés CMR
Cancérogénicité Il n'existe aucune preuve de l'effet cancérigène.
Mutagénicité N'est pas mutagène.
Tératogénicité On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction Il n'est pas considéré toxique pour la reproduction.

Génotoxicité in vivo Négatif (test in vivo, Mammifères)
Teratogénicité NOAEL Teratog. 1,3 mg/l (rat)
NOAEL Teratog. 2,39 mg/l (Singe)
Toxicité pour la reproduction NOAEL Mère 1,33 mg/l (rat)

Toxicité pour un organe cible spécifique

exposition unique Inhalation : Risque avéré d'effets graves pour les organes. Expérience de l'exposition humaine
Ingestion: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

exposition répétée Inhalation : donnée non disponible

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration : donnée non disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité aiguë Poisson : CL50 : 15400 mg/l (Lepomis macrochirus; 96h)
Daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : >1000 mg/l (Daphnia magna; 48h)
Algue : CE50 : 22000 mg/l (algue; 96h)
Bactérie : CE50 : 20000mg/l (Bactérie ; 15h)
CI50 : 1000 mg/l (Bactérie ; 24h)
Toxicité chronique Poisson : NOEC : 7900 mg/l (poisson ; 200h)

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance : Donnée non disponible
Biodégradabilité : Résultat : 97 % (Eau de mer; Durée d'exposition: 20 jr), Facilement biodégradable
Résultat : 95 % (Eau douce; Durée d'exposition: 20 jr)
Résultat : 83 - 91 % (Sédiment d'eau douce; Durée d'exposition: 3 jr)
Résultat : 71,5 % (Eau douce; Durée d'exposition: 5 jr)
Résultat : 69 % (Eau de mer; Durée d'exposition: 5 jr)
Résultat : 46,3 - 53,5 % (terre; Durée d'exposition: 5 jr)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

BCF: < 10, Le produit a la basse bioaccumulation de potentiel. log Pow < 1

12.4 Mobilité

Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes**Information écologique supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Risque de contamination de l'eau potable déjà à partir d'écoulement de petites quantités dans le sous-sol.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU** 1219**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR/RID: METHANOL
IMDG / IATA: METHANOL**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID: 3 IMDG: 3 IATA: 3 (6.1)

14.4 Étiquettes, code classification, numéro d'identification du danger

ADR/RID: 3, 6.1 ; FT1 ; 336 ; (D/E) IMDG: 3, 6.1 ; F-E ; S-D

14.5 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.6 Dangers pour l'environnementÉtiquetage selon 5.2.1.8 ADR: non
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID: non
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG: non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG: non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG: non**14.7 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Note : non applicable

14.8 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG: Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Methanol:**

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Listé Point n°: 40

EU. Réglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, substances actives identifiées comme existantes (JO L325)

Listé Numéro CE : 200-661-7

Information sur les législations nationales

SZID: 295254-43

Seuils quantitatifs OPAM: 20.000 kg (liste des substances et de préparations (OFEV, 2006))

Ordonnance sur la protection de l'air : OPair (CH): Chap. 72 - classe 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimiqueA ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.**Information supplémentaire**

Copyright 2023 Spirig Ernest Dipl. Ing. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Date de révision : 23.02.2015, 12.9.2016 version 2016, 12.12.2018 version 2018, 04.07.2019 version 2019, 22.06.2021 version 2021, 17.02.2023 version 2023